

POURQUOI UN TEXTE DE RÉFLEXION SUR LA GRÈVE SOCIALE?

Depuis son tout premier mandat, en 2003, le gouvernement de Jean Charest a multiplié les attaques contre le mouvement syndical et contre un ensemble de politiques et de mesures sociales. Avec le temps, les choses sont loin de s'être améliorées, comme en témoignent, entre autres, l'arrogance et le mépris affichés par le premier ministre et ses acolytes face à la lutte étudiante. Dans ce contexte et dans la foulée des propositions adoptées au fil des ans par la CSN¹ et le conseil central, en assemblée générale, des membres ont émis le souhait que le mouvement syndical participe à la lutte étudiante en faisant au moins une journée de grève sociale. Le recours à la grève sociale comme outil de résistance exigeant un débat démocratique et large dans nos rangs, nous avons décidé d'amorcer la réflexion avec vous, dès à présent, comme promis lors de l'assemblée générale du 6 juin dernier. Certains objecteront peut-être qu'un tel débat est inutile avec les élections du 4 septembre et avec la tournure prise par la lutte étudiante. Mais les luttes contre le néolibéralisme ne sont pas terminées. Nous souhaitons donc engager cette réflexion dès à présent, dans une perspective proactive plutôt que réactive.

Cette réflexion s'inscrit aussi dans le sens des propositions adoptées par le conseil confédéral qui s'est tenu les 12, 13 et 14 juin dernier. Celles-ci visent à ce *que la CSN et ses organisations affiliées s'engagent dans une démarche de sensibilisation et d'éducation auprès des syndicats et des membres afin de partager l'analyse de la conjoncture économique, politique et sociale et que cette démarche serve aussi à déterminer les critères de réalisation d'une grève sociale et qu'elle permette d'obtenir une large adhésion de la majorité de nos syndicats sur l'utilisation de la grève sociale comme moyen d'action pour défendre nos revendications*. Le plan de travail pour la réalisation de cette démarche sera soumis lors de la réunion du bureau confédéral de l'automne 2012.

Déjà, en 2004, la CSN n'avait pas hésité à faire le débat sur ce moyen d'action au sein de ses propres rangs pour contrer les politiques hautement antisyndicales et antisociales du gouvernement Charest. Nous revisiterons cette expérience pour nourrir notre réflexion, tout en prenant en compte l'évolution de la conjoncture. Le texte qui suit rappellera donc des éléments de la conjoncture de 2004 ainsi que les conditions qui nous apparaissent essentielles à réunir pour que l'utilisation de la grève sociale soit l'outil de résistance rassembleur qu'elle doit être.

¹ *Que la CSN développe un plan de mobilisation et d'action, incluant la possibilité de tenir une grève générale et sociale avec nos alliés, visant à protester contre les mesures rétrogrades gouvernementales (inclues dans les derniers budgets de mars 2010 et mars 2011) adoptées à l'Assemblée nationale. (63^e congrès de la CSN, mai 2011)*

LA GRÈVE SOCIALE : AUX GRANDS MAUX, LES GRANDS MOYENS!

Les exemples de grèves sociales ou générales sont plus fréquents en Europe. Au cours des deux dernières années, par exemple, la Grèce, l'Espagne et la Belgique y ont eu recours. En fait, il n'existe qu'un seul véritable précédent de recours à la grève sociale au Canada, soit celui de la grève générale de 1976². Cela n'est pas étonnant.

Contrairement à certains pays européens, où le droit de grève est reconnu comme un droit fondamental, en Amérique du Nord les choses sont différentes. Le droit de grève y est très encadré. On ne peut y avoir recours que lors des périodes de négociation des conventions collectives, syndicat par syndicat. Ainsi, le déclenchement d'une grève sociale est un geste illégal, susceptible d'entraîner, pour ceux et celles qui l'exercent, des sanctions, des amendes, le recours à des lois spéciales ou encore des recours collectifs par des citoyennes et des citoyens.

BREF RETOUR SUR 2004

En décembre 2003, l'adoption sous le bâillon d'une série de lois antisyndicales et antisociales avait soulevé l'indignation des membres de la CSN. En réponse, le conseil confédéral de mars 2004 lançait un mot d'ordre de grève politique contre l'ensemble de l'œuvre du gouvernement Charest, mobilisant les forces vives de notre organisation. L'heure était à la mobilisation! D'ailleurs, le 1^{er} mai 2004, 100 000 personnes participaient à la plus grande manifestation pour la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs à s'être tenue au Québec. En juin 2004, près de 1 000 syndicats représentant 187 000 membres de la CSN avaient voté en faveur d'une proposition de grève sociale de 24 heures.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce moyen d'action, pour une majorité de membres de la CSN, particulièrement dans le secteur privé, il était essentiel que celui-ci s'exerce en intersyndicale, notamment avec les grandes centrales comme la CSQ et la FTQ. Le deuxième élément de la proposition était la durée de la grève, soit de 24 heures. Lors de la tournée des assemblées générales, plusieurs ont posé la question de « l'après 24 heures », mais peu ont voté d'autres moyens d'action, ce qui impliquait un retour dans les assemblées pour déterminer les suites à donner. L'opposition de la FTQ, qui prétendait qu'il fallait un autre « mauvais coup » des libéraux pour la déclencher aura eu raison du déclenchement de la grève. Nous croyons que la conjoncture commandait alors une réponse forte et unitaire du mouvement syndical, et ce dénouement s'est avéré fort décevant.

² En 1976, les grandes centrales s'élevaient d'une seule voix contre les lois fédérale et provinciale sur le gel des prix et des salaires. Les actions entreprises par le mouvement syndical culminaient, le 14 avril 1976, où, « pour la première fois, le mouvement ouvrier québécois fait la grève dans 150 villes du Canada. Plus d'un million de travailleuses et travailleurs, dont 62 071 membres de la CSN, suivent le mot d'ordre et sortent en grève. » CSN (2004) Guide de consultation sur la grève générale au Québec, Mobilisés contre le gouvernement Charest, p.5.

DEVOIR DE RÉSISTANCE

Si le mouvement étudiant connaît actuellement une mobilisation sans précédent, le mouvement syndical a aussi connu de grands succès de mobilisation ces dernières années. Le 20 mars 2010, 75 000 travailleuses et travailleurs sortaient dans les rues, dans le cadre de la négociation du secteur public; le 1^{er} avril 2010, environ 15 000 personnes répondaient à l'appel de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (COTPSP) et ont marché contre le budget Bachand. Le 12 mars 2011, plus de 50 000 personnes provenant d'organisations syndicales, communautaires, étudiantes et féministes répondaient à l'appel de la COTPSP et de l'Alliance sociale et sont descendues dans les rues de Montréal pour s'opposer haut et fort aux choix budgétaires du gouvernement Charest, dénonçant la taxe santé, la hausse des frais de scolarité et son empressement à retrouver l'équilibre budgétaire.

Si l'ensemble de ces mobilisations a conduit le gouvernement à reculer sur quelques éléments, dont le ticket modérateur sur les soins de santé, force est de reconnaître que le gouvernement libéral est resté impassible face à la quasi-totalité de nos revendications. En ce sens, pour faire face à l'intransigeance des gouvernements de droite qui se succèdent à Québec et à Ottawa, nous pensons que le recours à la grève sociale peut être envisagé. Celui-ci doit s'inscrire dans un plan d'action large et unitaire. Nous ne croyons pas qu'un seul « 24 heures » de grève puisse, à lui seul, changer les choses. Il nous faut maintenir, voire augmenter la pression de façon constante par plusieurs moyens : pétitions, visites de députés, manifestations, etc.

L'attitude butée, arrogante et férocement répressive démontrée par ces gouvernements est un des défis qui nous attendent, en matière de mobilisation. La répression à l'endroit du mouvement étudiant est un exemple on ne peut plus probant à cet égard. Les agissements du gouvernement ont transformé la lutte étudiante en véritable crise sociale, reléguant au second plan, dans les médias, les allégations de corruption et le concert de critiques généralisées auxquelles il faisait face. L'adoption de la loi spéciale (*Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*) est venue ajouter l'insulte à l'injure. En plus d'être particulièrement répressive et de bafouer des droits fondamentaux, cette loi a des répercussions sur l'ensemble des luttes au Québec, dont les luttes syndicales.

Par ailleurs, si personne n'avait prévu l'ampleur que prendrait la mobilisation étudiante, Jean Charest n'avait pas vu venir la vague d'indignation soulevée par la loi spéciale qui a déferlé dans les rues au rythme des casseroles. La population n'est pas dupe et l'indignation est profonde.

Au-delà des mobilisations de masse, il est clair que le débat doit aussi emprunter le champ politique. Disposer d'un levier politique pour relayer nos revendications à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes à Ottawa est une nécessité. Ainsi, à plus long terme, nous devons poursuivre la lutte pour obtenir un mode de scrutin proportionnel. Une députation résolument orientée à gauche ne ferait certainement pas

de tort! À part le travail admirable d'Amir Khadir, de Québec Solidaire, on ne peut pas dire que l'opposition à l'Assemblée nationale ait particulièrement brillé pour résoudre la crise autour de la grève étudiante.

DES CONDITIONS À RÉUNIR POUR OBTENIR UN MANDAT DE GRÈVE SOCIALE

Pour qu'une campagne visant à aller chercher des mandats conduisant à une grève sociale soit une réussite, il faut réunir quelques conditions incontournables. D'abord, nous croyons qu'une grève sociale doit s'inscrire dans le cadre d'un plan d'action solide qui, ni ne commence, ni ne se termine avec celle-ci.

Un message rassembleur

Pour qu'elle puisse atteindre les objectifs visés, la grève sociale doit être exercée de la façon la plus large possible, dans le plus grand nombre de secteurs possibles de la société. Les attaques touchent tout le monde : le secteur public comme le privé! Les revendications doivent être bien ciblées, susciter une large adhésion sociale et exprimer une forte indignation de la population. Nous devons prendre le temps et les moyens pour bien expliquer les enjeux, le contexte social et politique dans lesquels ils s'inscrivent, dans nos organisations et à l'extérieur de celles-ci. Nous devons également prendre le temps nécessaire pour aller chercher des mandats solides, dans le respect de nos processus démocratiques.

Précisons que, pour nous, une grève sociale doit s'inscrire dans un vaste mouvement collectif et ne constitue pas un geste individuel. Au cours du conflit étudiant, on a vu circuler, sur Facebook, des appels à faire la grève sociale de façon individuelle. D'une part, s'ils partent d'une bonne intention, ces appels à une mobilisation individuelle peuvent comporter certains risques pour les travailleuses et les travailleurs qui y répondraient sans savoir à quoi elles ou ils s'exposent (sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement). Aussi et surtout, ils font fi des espaces collectifs précieux que sont les assemblées générales qui détiennent un rôle central dans la vie démocratique de nos syndicats. Elles sont des lieux d'éducation populaire essentiels pour expliquer la conjoncture, les revendications et le cadre légal dans lequel s'inscrivent nos actions et ainsi aller chercher des mandats forts que les membres ont pu s'approprier.

Des objectifs clairs et bien documentés

Une mobilisation conduisant à l'adoption d'une proposition de grève sociale ne peut se faire sans une vaste campagne d'éducation populaire. La CSN a su relever ce défi avec brio lors de la tournée des assemblées générales, en 2004. D'ailleurs, ce travail de sensibilisation et d'éducation populaire devrait se faire en tout temps dans nos organisations. Il permet de bien cibler les divers enjeux et d'ancrer solidement nos mobilisations.

En ce sens, nos revendications doivent être solidement documentées. Nous l'expérimentons quotidiennement : l'espace laissé aux « *think tanks* » de droite dans les médias de masse et la façon dont les idées plus à gauche y sont traitées commandent

la rigueur, car on ne nous fait pas de cadeau! Au cours de la grève étudiante, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a joué un rôle particulièrement intéressant avec ses diverses recherches et publications sur les effets de la hausse des droits de scolarité. L'information a bien circulé. Elle a été reprise lors d'entrevues, dans les médias certes, mais aussi par le biais de capsules diffusées sur le Web, dans les réseaux sociaux et lors de tournées d'assemblées générales.

La solidarité, un facteur clé :

En intersyndicale...

En 2004, la campagne de recherche de mandats pour l'exercice d'une grève sociale était principalement portée par le mouvement syndical, particulièrement la CSN. Comme nous le rappelions, un des facteurs importants dans l'adhésion des syndicats de la CSN à la proposition de grève sociale de 2004 a été sa dimension intersyndicale. Lors de la tournée des assemblées générales, plusieurs ont exposé diverses problématiques en ce sens, les syndicats du secteur privé évoquant, par exemple, celles de la concurrence et de la perte de contrat éventuelle pour les entreprises qui seraient en grève et celles qui ne le seraient pas. Dans un tel contexte, l'opposition de la FTQ mit donc un frein à la mobilisation.

Dans les entreprises privées comme dans le secteur public, les attaques patronales se durcissent et les relations de travail sont tendues. On comprend donc qu'ils soient nombreux ceux qui craignent les représailles de leur employeur. L'adoption de la loi spéciale ajoute un cran à la répression possible face aux organisations qui se mobilisent. Pour frapper fort, nous ne pouvons faire l'économie d'une solidarité la plus large possible. Nous devons réfléchir sérieusement à la façon dont nous définirons et construirons celle-ci. Au-delà des alliances des organisations syndicales, l'alliance du secteur privé et du secteur public nous apparaît incontournable.

Et encore plus largement...

Il faut aussi penser à consolider notre solidarité avec les travailleuses et les travailleurs non syndiqués ainsi que les mouvements communautaire et féministe avec lesquels nous travaillons déjà en coalition. Certes, ces organisations ne font pas face aux mêmes obligations ni au même encadrement juridique que le mouvement syndical, mais elles en partagent les mêmes revendications.

CONCLUSION

Quand un gouvernement s'attaque brutalement aux droits des travailleuses et des travailleurs ou aux droits démocratiques et sociaux de toute la population, cela exige une riposte large et unitaire. Le mouvement syndical doit être en mesure d'offrir des réponses à la hauteur de cette révolte qui gronde et se répand. La CSN s'est dotée d'un plan d'action à cet effet et amorcera une campagne à l'automne. Dès septembre, nous aurons l'occasion de réfléchir ensemble à la conjoncture et aux actions qu'elle commande. Vous trouverez ci-dessous des questions à discuter et qui seront abordées

dès l'assemblée générale de septembre du conseil central. Bien sûr, nous aurons bien d'autres occasions de poursuivre les débats dans les instances, de la façon la plus démocratique qui soit.

Au plaisir d'en débattre avec vous!

Questions

Quels sont les éléments de la conjoncture sociale et politique qui vous indignent le plus?

Y a-t-il un ou plusieurs de ces éléments pour lesquels votre syndicat serait prêt à sortir en grève? Si oui, lesquels? Si non, quels moyens d'action seriez-vous prêts à mettre en application?

Quels seraient les critères à réunir pour appliquer un mandat de grève sociale?